

Yannick **SIBUT-BOURDE** & Pierre **LEVY**



**COMMISSAIRES
DE JUSTICE
ASSOCIÉS**

**PROCÈS VERBAL
DESCRIPTIF**

Yannick **SIBUT-BOURDE** & Pierre **LEVY**
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS

huissiers.avignon@orange.fr - Tél. 04 90 16 44 44
Immeuble le Giotto - 4 Rue Jean Althen - 84000 Avignon



**PROCES-VERBAL
DE COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

PREMIERE EXPEDITION

Coût (Avec Lettre)

Nature	Montant
Art R 444-8	221.36
SCT Art A444-48	9.40
Total H.T.	230.76
T.V.A à 20 %	46.15
Lettre	2.30
Total TTC	279.71

Coût (Sans Lettre)

Nature	Montant
Art R 444-8	221.36
SCT Art A444-48	9.40
Total H.T.	230.76
T.V.A à 20 %	46.15
Total TTC	276.91

Les articles se réfèrent au Code de Commerce

SCT : Frais de Déplacement
DEP : Droit d'Engagement des Poursuites

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION IMMOBILIER

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
ET LE QUINZE JUILLET**

A LA REQUETE DE :

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, Société Coopérative à capital variable, inscrite au R.C.S d'Aix en Provence sous le n° 381 976 448, ayant son siège sis 25 Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 05, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés es qualité audit siège, et élisant domicile en notre Etude,

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Guillaume FORTUNET, membre de la SCP FORTUNET & ASSOCIES, Avocats au Barreau d'AVIGNON demeurant ladite Ville sis 10 Rue du Roi René, Hôtel Fortia de Montréal, lequel se constitue et occupera pour la requérante sur les présentes poursuite de saisie.

EN VERTU DE :

La grosse en forme exécutoire de trois actes de prêt n°C29XD7011PR d'un montant de 23 648€, n° C29XD7021PR d'un montant de 38 610€ et n° C29XD7031PR d'un montant de 24 000€, passés aux Minutes de Maître ROUX, Notaire en date du 25 mars 2013

D'une hypothèque conventionnelle publiée les 19/04/2013 Vol 8404PO1 2013 V N°1523, N°1524 et N° 2125

Je soussigné, Maître Yannick SIBUT-BOURDE de la Société Civile Professionnelle Yannick SIBUT-BOURDE & Pierre LEVY, Commissaires de Justice associés à la résidence d'AVIGNON, y demeurant Immeuble Le Giotto, 4 Rue Jean Althen,

Procédant en exécution des articles R322-1, R322-2 et R322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution relatif aux procédures de saisie immobilière et de distribution du prix d'un immeuble à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires à la rédaction du cahier des charges tendant à la vente aux enchères des immeubles ci-après désignés.

Me suis rendu ce jour, à 15 heures 30, accompagné de Madame XXX et de Madame XXX, Témoins, et de Monsieur XXX, Serrurier, tous requis par mes soins, en la commune de MONTFAVET (84140), n°99 Rue Jean Dausset, dans un immeuble en copropriété dénommé « NEW PARC », cadastré Section BO n°380 pour 46 ares et 45 centiares,

Et dans :

* Le lot n° 131 composé d'un appartement de type T2 au rez-de-chaussée du Bâtiment B portant le n° commercial B010 :
Et les 84/10000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales
Et les 160/10000^{èmes} des charges Hall B
Et les 10/10000^{èmes} des charges Eau Chaude sanitaire.

* Le lot n°5 composé d'un parking extérieur portant le n° commercial 70.
Et les 5/10000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales

Objet d'un Etat Descriptif de Division et Règlement de copropriété selon Acte de Maître CHIAPELLO, Notaire en date du 30/01/2013 publié le 20/02/2013 Vol 8404P01 2013 V n°1263.

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartenant à :

Madame XXX, née le 0XXX à XXX, divorcée de Monsieur XXX domiciliée XXX XXX

Etant à l'adresse, personne ne répondant à mes appels répétés, je fais procéder à l'ouverture forcée de la porte de l'appartement par le serrurier qui a dû changer le barillet.

Le bien immobilier saisi consiste en un appartement qui se situe au rez-de-chaussée du bâtiment B qui comporte deux étages.

Le logement, qui est orienté Est/Ouest et qui porte le numéro B010, se compose d'une cuisine ouverte, d'un séjour, d'une chambre et d'une salle de bains.

DEGAGEMENT D'ENTREE

On y accède depuis le couloir des parties communes par une porte d'entrée à panneau équipée d'une serrure trois points et d'un œillette.

Il dessert la cuisine ouverte.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant.

Plinthes en bois peint.

Murs et plafond peints.

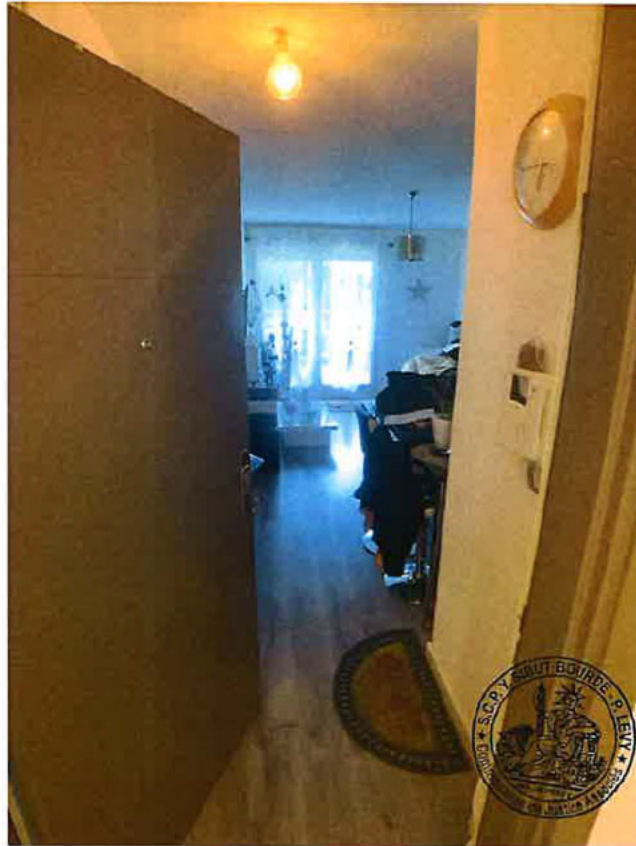
Un point lumineux au plafond.

Un visiophone.

Un détecteur de fumée.

Un placard mural fermé par une porte et qui est équipé d'étagères de rangement et d'une barre de penderie.





CUISINE OUVERTE

On y accède depuis le dégagement d'entrée par un grand passage sans porte.
Elle dessert la chambre et le séjour.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant.

Plinthes en bois peint.

Murs et plafond peints.

Une VMC murale.

L'angle Nord-Est de la pièce est occupé par une cuisine équipée en mélaminé stratifié blanc qui se compose de cinq placards hauts à une porte, de trois tiroirs bas, d'un placard bas sous évier à deux portes, d'un caisson bas pour four électrique, de deux plans de travail en mélaminé stratifié noir surmontés d'une crédence assortie, d'un évier en résine un bac avec égouttoir et mitigeur, d'une crédence carrelée au-dessus du plan de travail Nord et d'une hotte électrique encastrée.

Un point lumineux au plafond.



SEJOUR

On y accède depuis la cuisine ouverte par un grand passage sans porte.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant.

Plinthes en bois peint.

Murs et plafond peints.

Un radiateur de chauffage électrique et son boîtier thermostat de commande.

Une porte-fenêtre à châssis PVC double vitrage à deux vantaux fermée par un volet roulant manuel ouvre à l'Ouest sur la terrasse.

Un point lumineux au plafond.



TERRASSE

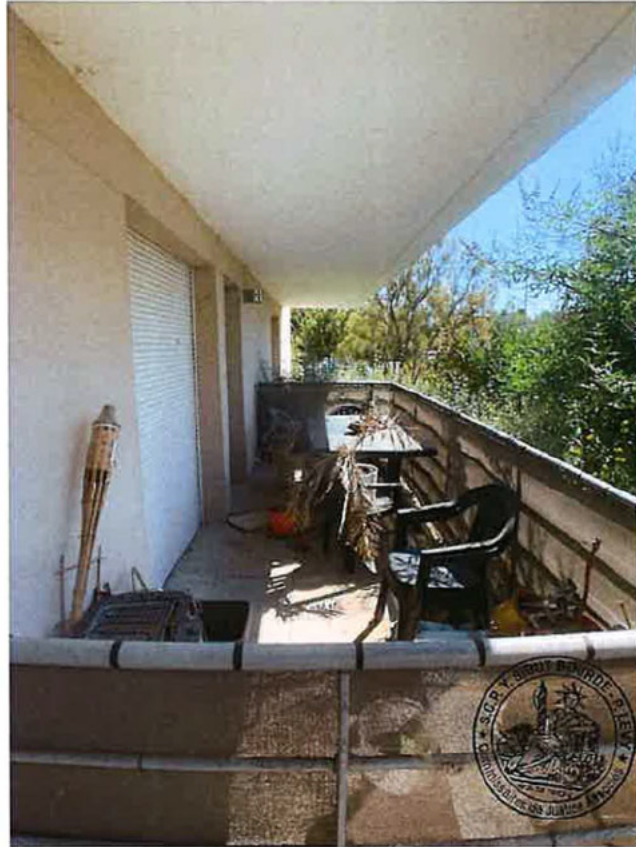
On y accède depuis le séjour et la chambre par une porte fenêtre et en montant une marche.

Elle est délimitée au Sud, à l'Ouest et au Nord par un garde-corps métallique et à l'Est par la façade crépie de l'immeuble.

Elle est couverte par un plafond peint correspondant à la terrasse du premier étage.

Le sol est constitué de dalle sur plot en béton désactivé.

Un point lumineux mural.



CHAMBRE

On y accède depuis la cuisine par une porte de communication isoplane et elle dessert la salle de bains.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant.

Plinthes en bois peint.

Murs et plafond peints.

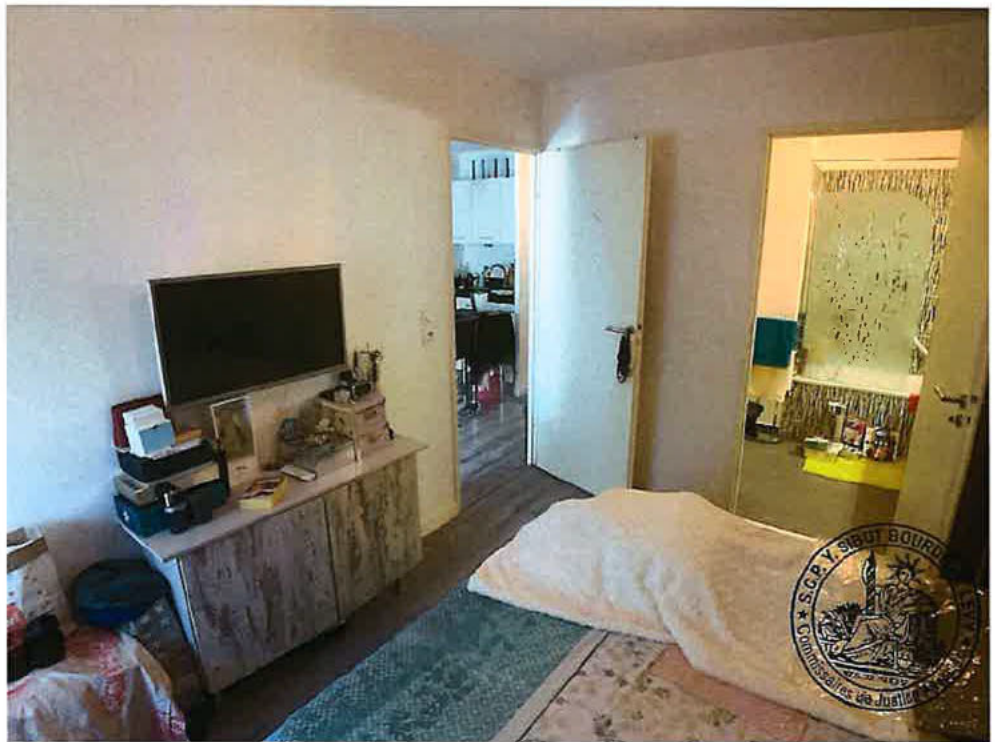
Un radiateur électrique.

Un point lumineux au plafond.

Une porte-fenêtre à châssis PVC double vitrage à un vantail fermée par un volet roulant manuel ouvre à l'Ouest sur la terrasse.

Dans la pièce sont fixés à chaque extrémité du mur Sud deux placards fermés par une porte en mélaminé et équipés d'une barre de penderie et d'étagère de rangement et deux tables de nuit suspendues en mélaminé à une porte.





SALLE DE BAINS

On y accède depuis la chambre par une porte de communication isoplane et il s'agit d'une pièce aveugle.

Sol et plinthes carrelés.

Murs et plafond peint.

Un sèche serviette électrique.

Un siège WC.

Une baignoire occupe l'extrémité Sud du mur Est : elle est équipée d'une cuve en résine, d'une poignée en pvc pour handicapé, d'un mitigeur avec douchette, d'une paroi de douche vitré amovible, d'une barre de douche et d'un tableau faïencé.

Les murs entourant la baignoire sont faïencés aux deux tiers, le reste est peint.

Une VMC murale.

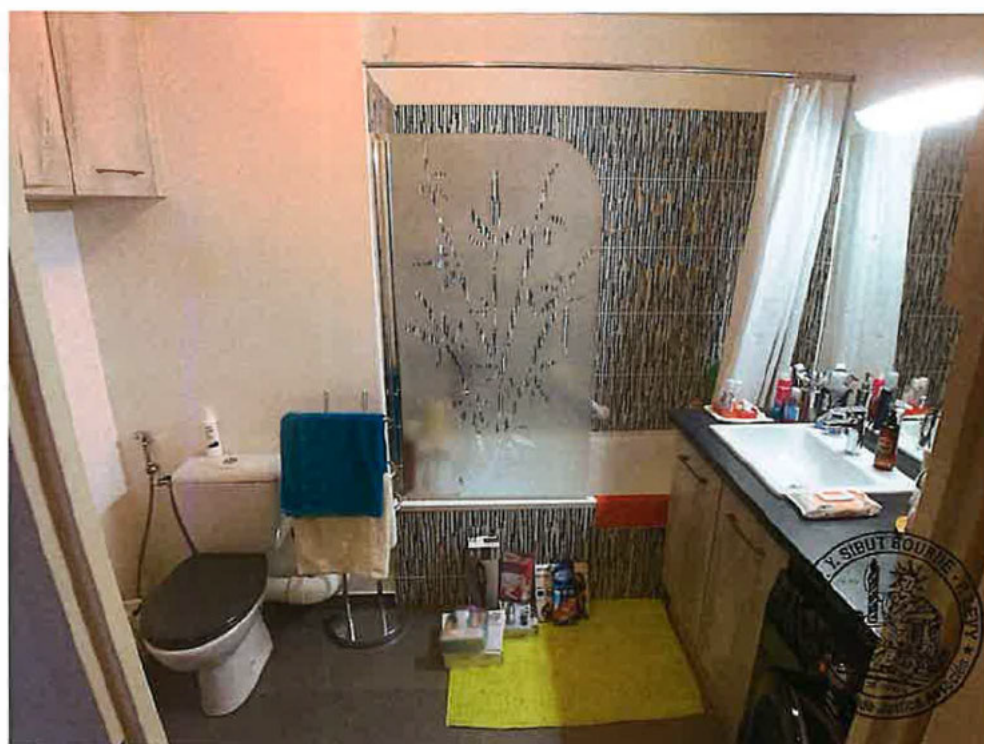
Le mur Sud est occupé par un lavabo qui se compose d'un plan de toilette en mélaminé stratifié noir percé par une vasque en faïence équipée d'un mitigeur, d'un miroir et d'un placard sous lavabo à deux portes en mélaminé stratifié.

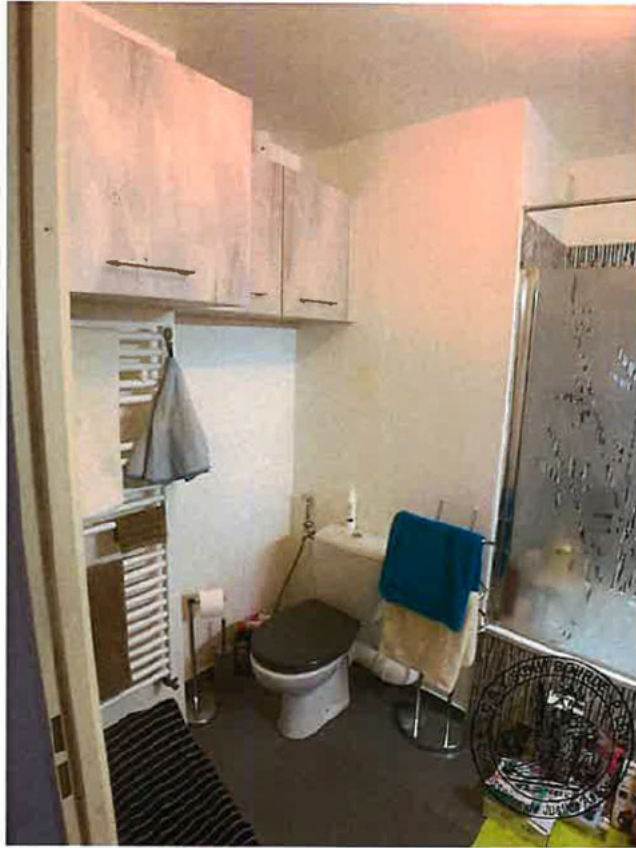
Une réglette murale à un tube.

Un point lumineux au plafond.

Un placard haut à une porte en mélaminé stratifié fixé sur le mur Sud.

Un placard haut à une porte et un placard haut à deux portes, le tout en mélaminé stratifié fixés sur le mur Nord.











PLACE DE PARKING

Le parking aérien occupe le côté Est de la résidence.
La place de parking saisie porte le n°70 et se trouve à l'Est du Bâtiment B.
Elle est délimitée par un marquage au sol blanc et elle est numérotée.
Le sol est en enrobé.





REMARQUES GENERALES

L'appartement est en parfait état d'entretien et il est occupé.

Les parties communes sont en bon état et elles sont bien entretenues.

Le Syndic de la copropriété est la XXX dont le siège social est XXX

A l'issu de mes opérations de description, le serrurier refermera les lieux et je dépose les nouvelles clefs dans la boîte aux lettres de la requise qui est fermée à clef.

A 16 heures et 55 minutes, mes opérations de description étant terminées, je me retire ensuite.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 14 pages pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

DONT PROCES VERBAL

Yannick SIBUT BOURDE



S.C.P.
Y. SIBUT BOURDE - P. LEVY
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES
Immeuble Le Giotto - 4, rue Jean Althen
84000 AVIGNON
Tél. 04 90 16 44 44
contact@commissairejustice.pro
Siret: 314 370 933 00033

**CAS DE SIGNIFICATION DU PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
IMMOBILIERE**

Cet acte a été remis par l'Huissier de Justice, suivant les déclarations qui lui ont été faites, dans les conditions indiquées aux rubriques marquées d'une croix :

REMISE A PERSONNE

- au destinataire (ainsi déclaré) **PERSONNE PHYSIQUE** présent lors de la saisie, et à qui j'ai fait le rappel verbal prévu par les dispositions légales
- au destinataire **PERSONNE MORALE**, à une personne qui s'est déclarée habilitée : M
NOM : Prénom : Qualité :
à qui j'ai fait le rappel verbal prévu par les dispositions légales.

En l'absence du destinataire de l'acte, LA COPIE A ETE REMISE

- à une personne présente au domicile/siège, M. Nom :
Prénom : Qualité :

- en notre Etude

FORMALITES ANNEXES

Un avis de passage a été laissé au domicile/siège. La copie de l'acte a été remis dans une enveloppe fermée ne portant que d'un côté les nom et adresse du destinataire et de l'autre mon cachet apposé sur la fermeture du pli. La lettre contenant avis de signification et copie de l'acte a été adressée le / à domicile.

OUVERTURE FORCEE DES PORTES

- en l'absence de l'occupant du local ou d'un occupant de son chef ou
 l'accès m'étant refusé
J'ai fait ouvrir la porte par un serrurier requis à cet effet. Mes opérations terminées, j'ai fait refermer la porte par ledit serrurier. Les personnes suivantes m'ont prêté assistance :

TRES IMPORTANT : Si vous étiez absent lors de la saisie, vous disposez d'un délai de HUIT JOURS à compter de cette saisie pour me faire connaître l'existence d'une saisie antérieure ayant conservé ses effets, et me communiquer ce procès-verbal.

Employé pour copie 2 feuilles.

- Acte compris dans l'Etat Mensuel déposé au bureau de l'Enregistrement compétent

Tous les paragraphes non marqués d'une croix sont réputés NON ECRITS.

Yannick SIBUT BOURDE Pierre LEVY

